

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

Arrondissement
de Saint-Julien-en-Genevois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
USSES ET RHONE

Séance du 16 Juillet 2020

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le 
ID : 074-200070852-20200716-CC__83_2020-DE

Nombre de
Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 38
Suppléant : 0
Absents : 0
Pouvoirs : 1
Votants : 39

N° CC 83/2020

L'an **deux mille vingt**, le seize juillet à **vingt heures**, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de **Monsieur Paul RANNARD**.

Date de convocation : 07 Juillet 2020

Présents : Mesdames Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS.
Messieurs Bernard THIBOUD, Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.

Pouvoirs : Frédérique AURELLE donne son pouvoir à Bernard THIBOUD.

Suppléant : /

Absents : /

Monsieur Pascal COULLOUX est désigné secrétaire de séance

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Élection des Vice-présidents.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2122-7 et L5211-10,

Vu les statuts de la CC Usse et Rhône n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvés par arrêté interpréfectoral en date du 10 mars 2020.

Vu la délibération n°CC 82/2020 en date du 16 juillet 2020 décidant de fixer le nombre de Vice-présidents à 10,

Vu le procès-verbal annexé à la présente délibération,

Vu le vote relatif à l'élection des Vice-présidents.

Considérant que le nombre de Vice-présidents est fixé à 10.

Le Président rappelle que, en l'application des articles L2122-7 et L5211-2 du CGCT, chaque Vice-président est élu au scrutin secret uninominal à trois tours et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé des candidats est déclaré élu. Le rang des Vice-présidents résulte de l'ordre de leur élection.

Le Président procède au déroulement de l'élection des Vice-présidents.

Considérant la candidature de :

- M. Bernard REVILLON, Conseiller communautaire titulaire, Maire de Frangy,

Au poste de 1^{er} Vice-président.

Il est procédé à l'élection du 1^{er} Vice-président à bulletins secrets.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- Bulletins blancs et nuls : 5
- Suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Prénom et NOM des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Bernard REVILLON	31	Trente et un
Jean-Louis MAGNIN	2	Deux
Christian VERMELLE	1	Un

M. Bernard REVILLON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes Usse et Rhône et a été immédiatement installé.

Élection du 2^{ème} Vice-président :

Considérant la candidature de :

- M. Christian VERMELLE, Conseiller communautaire titulaire, Maire de Clermont,

Au poste de 2^{ème} Vice-président.

Il est procédé à l'élection du 2^{ème} Vice-président à bulletins secrets.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- Bulletins blancs et nuls : 4
- Suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Prénom et NOM des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Christian VERMELLE	32	Trente-deux
Michel BOTTERI	2	Deux
Pascal COULLOUX	1	Un

M. Christian VERMELLE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, 2^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes Usse et Rhône et a été immédiatement installé.

Élection du 3^{ème} Vice-président :

Considérant la candidature de :

- M. Emmanuel GEORGES, Conseiller communautaire titulaire, Maire de Chilly,

Au poste de 3^{ème} Vice-président.

Il est procédé à l'élection du 3^{ème} Vice-président à bulletins secrets.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- Bulletins blancs et nuls : 3
- Suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Prénom et NOM des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Emmanuel GEORGES	35	Trente-Cinq
Michel BOTTERI	1	Un

M. Emmanuel GEORGES, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, 3^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes Usse et Rhône et a été immédiatement installé.

Élection du 4^{ème} Vice-président :

Considérant la candidature de :

- M. Gérard LAMBERT, Conseiller communautaire titulaire, Maire de Seyssel Haute-Savoie, Au poste de 4^{ème} Vice-président.

Il est procédé à l'élection du 4^{ème} Vice-président à bulletins secrets.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- Bulletins blancs et nuls : 7
- Suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Prénom et NOM des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Gérard LAMBERT	29	Vingt-Neuf
Philippe JACQUESON	1	Un
Alain LAMBERT	1	Un
Gilles PILLOUX	1	Un

M. Gérard LAMBERT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, 4^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes Usse et Rhône et a été immédiatement installé.

Élection du 5^{ème} Vice-président :

Considérant la candidature de :

- M. Jean-Louis MAGNIN, Conseiller communautaire titulaire, Maire de Francens, Au poste de 5^{ème} Vice-président.

Il est procédé à l'élection du 5^{ème} Vice-président à bulletins secrets.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- Bulletins blancs et nuls : 5
- Suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

	Nombre de suffrages obtenus

Prénom et NOM des candidats (par ordre alphabétique)	En chiffre		En toutes lettres	
Jean-Louis MAGNIN	33		Trente-Trois	
Philippe JACQUESON	1		Un	

M. Jean-Louis MAGNIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, 5^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes Usse et Rhône et a été immédiatement installé.

Élection du 6^{ème} Vice-président :

Considérant la candidature de :

- M. André-Gilles CHATAGNAT, Conseiller communautaire titulaire, Maire de Chaumont, Au poste de 6^{ème} Vice-président.

Il est procédé à l'élection du 6^{ème} Vice-président à bulletins secrets.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- Bulletins blancs et nuls : 8
- Suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Prénom et NOM des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
André-Gilles CHATAGNAT	30	Trente
Ségoène BERTHOD-ROUPIOZ	1	Un

M. André-Gilles CHATAGNAT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, 6^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes Usse et Rhône et a été immédiatement installé.

Élection du 7^{ème} Vice-président :

Considérant la candidature de :

- M. Jean-Yves MÂCHARD, Conseiller communautaire titulaire, Maire de Vanzy, Au poste de 7^{ème} Vice-président.

Il est procédé à l'élection du 7^{ème} Vice-président à bulletins secrets.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- Bulletins blancs et nuls : 5
- Suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 20

A obtenu :

Prénom et NOM des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Jean-Yves MÂCHARD	34	Trente-Quatre

M. Jean-Yves MÂCHARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, 7^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes Usse et Rhône et a été immédiatement installé.

Élection du 8^{ème} Vice-président :

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le 
ID : 074-200070852-20200716-CC_83_2020-DE

Considérant la candidature de :

- M. Patrick CHAPEL, Conseiller communautaire titulaire, Maire de Corbonod,

Au poste de 8^{ème} Vice-président.

Il est procédé à l'élection du 8^{ème} Vice-président à bulletins secrets.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- Bulletins blancs et nuls : 6
- Suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 20

A obtenu :

Prénom et NOM des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Patrick CHAPEL	33	Trente-Trois

M. Patrick CHAPEL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, 8^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes Usses et Rhône et a été immédiatement installé.

Élection du 9^{ème} Vice-président :

Considérant la candidature de :

- Mme Sylvie TARAGON, Conseillère communautaire titulaire, Maire de Clarafond-Arcine,

Au poste de 9^{ème} Vice-président.

Il est procédé à l'élection du 9^{ème} Vice-président à bulletins secrets.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- Bulletins blancs et nuls : 5
- Suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 20

A obtenu :

Prénom et NOM des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Sylvie TARAGON	34	Trente-Quatre

Mme Sylvie TARAGON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée, 9^{ème} Vice-présidente de la Communauté de Communes Usses et Rhône et a été immédiatement installée.

Élection du 10^{ème} Vice-président :

Considérant la candidature de :

- M. Rémy PONCET, Conseiller communautaire titulaire, Maire de Bassy,

Au poste de 10^{ème} Vice-président.

Il est procédé à l'élection du 10^{ème} Vice-président à bulletins secrets.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- Bulletins blancs et nuls : 7
- Suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Prénom et NOM des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Rémi PONCET	31	Trente-et-un
Vincent DUTOIT	1	Un

M. Rémi PONCET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, 10^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes Usse et Rhône et a été immédiatement installé.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de proclamer **M. Bernard REVILLON**, Conseiller communautaire et Maire de Frangy, élu 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes Usse et Rhône et le déclare installé.

DÉCIDE de proclamer **M. Christian VERMELLE**, Conseiller communautaire et Maire de Clermont, élu 2^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes Usse et Rhône et le déclare installé.

DÉCIDE de proclamer **M. Emmanuel GEORGES**, Conseiller communautaire et Maire de Chilly, élu 3^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes Usse et Rhône et le déclare installé.

DÉCIDE de proclamer **M. Gérard LAMBERT**, Conseiller communautaire et Maire de Seyssel Haute-Savoie, élu 4^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes Usse et Rhône et le déclare installé.

DÉCIDE de proclamer **M. Jean-Louis MAGNIN**, Conseiller communautaire et Maire de Francens, élu 5^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes Usse et Rhône et le déclare installé.

DÉCIDE de proclamer **M. André-Gilles CHATAGNAT**, Conseiller communautaire et Maire de Chaumont, élu 6^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes Usse et Rhône et le déclare installé.

DÉCIDE de proclamer **M. Jean-Yves MÂCHARD**, Conseiller communautaire et Maire de Vanzy, élu 7^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes Usse et Rhône et le déclare installé.

DÉCIDE de proclamer **M. Patrick CHAPEL**, Conseiller communautaire et Maire de Corbonod, élu 8^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes Usse et Rhône et le déclare installé.

DÉCIDE de proclamer **Mme Sylvie TARAGON**, Conseillère communautaire et Maire de Clarafond-Arcine, élu 9^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes Usse et Rhône et la déclare installée.

DÉCIDE de proclamer **M. Rémi PONCET**, Conseiller communautaire et Maire de Bassy, élu 10^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes Usse et Rhône et le déclare installé.

NOTIFIE cette délibération à la Préfecture de Haute-Savoie et à la Sous-préfecture de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président,

Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification